

Retraite à la carte ou retraite au pain sec ?

Jean-Marie Harribey

Le gouvernement de M. Raffarin s'apprête à chambouler le système des retraites par répartition (voir encadré 1) sous les applaudissements du Medef. Il avait l'intention d'amadouer les salariés avec la promesse de dialogue social mais le refus des agents EDF-GDF d'entériner un projet qui ouvrait la voie à la privatisation l'oblige à montrer son vrai visage : un gouvernement de patrons (M. Mer comme figure de proue du libéralisme liquidateur d'emplois) ne peut être qu'un gouvernement des patrons (tous les vœux de M. Seillière étant exaucés).

La retraite volée aux retraités

En 1993, la réforme Balladur avait amorcé une tendance à une régression sociale considérable. Depuis cette date, les salariés du secteur privé sont obligés de cotiser pendant 40 années au lieu de 37,5 auparavant pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein. Le calcul de leur pension s'effectue sur la base du salaire de leurs 25 meilleures années au lieu des 10 et elle n'est plus indexée sur l'évolution des salaires mais sur celle des prix qui est plus faible. Ces trois dispositions introduites il y a dix ans commencent à produire leurs effets dévastateurs : le niveau des pensions diminue et continuera de diminuer inexorablement : après 2010, cette diminution atteindra au moins 20%.

Le Medef et le gouvernement Raffarin veulent renforcer cette tendance. En prenant prétexte de l'allongement de l'espérance de vie, ils projettent d'augmenter encore de plusieurs années la durée de cotisation tout en affirmant ne pas vouloir toucher à l'âge légal de la retraite de 60 ans et laisser la liberté à chaque salarié de décider à quel moment il part en retraite. C'est une hypocrisie car cela signifie que le salarié qui quitte le travail avant d'avoir les annuités requises aura

une pension amputée. C'est bien le but recherché : amener les retraités à accepter de gré ou de force cette amputation. Le seul choix offert est alors : retraite à 60 ans mais à taux faible ou bien promesse de taux plus élevé mais après avoir travaillé jusqu'à ce que mort s'ensuive.

La retraite escamotée pour les salariés actifs

Il reste un obstacle à contourner pour que gouvernement et Medef parviennent à leurs fins : les salariés de la fonction publique et des entreprises publiques dont les retraites sont organisées selon des régimes particuliers. Leur statut leur garantit encore un montant de pension calculé sur la base du salaire des six derniers mois de leur carrière et surtout ils cotisent pendant 37,5 ans. La manœuvre gouvernementale et patronale est prévue en deux temps. D'abord, généraliser l'injustice des 40 ans et cela au nom de l'équité ! Donc, mettre les fonctionnaires dans l'obligation de cotiser plus longtemps. Puis, augmenter encore la durée de cotisations des salariés du privé jusqu'à 42 ou 45 ans, et ainsi de suite, dans un mouvement incessant d'aggravation des conditions de tous. Allonger la durée d'activité est insensé alors que le chômage atteint encore près de trois millions de travailleurs et que les entreprises se débarrassent systématiquement de leurs salariés de plus de 55 ans. Tant que le plein emploi n'a pas été rétabli, le recul de l'âge de la retraite n'augmente pas le temps d'activité global mais contribue à aggraver la précarité.

Nos princes sont magnanimes et, pour compenser l'abaissement du niveau des retraites par répartition, nous proposent d'ajouter un complément obtenu grâce à la capitalisation (voir encadré 1) de notre épargne individuelle.

Encadré 1
Répartition et capitalisation

Dans un système de retraites par répartition, les cotisations prélevées sont immédiatement utilisées pour verser des pensions aux retraités. On a coutume de dire que les actifs payent pour les inactifs et c'est vrai.

Dans un système par capitalisation, l'épargne déposée dans des fonds de pension est capitalisée (les gains annuels sont ajoutés au capital) jusqu'au jour où l'on part à la retraite. Et tout le monde croit que chacun finance ainsi sa propre retraite. Et bien c'est faux. Car, là aussi, les actifs payent pour les inactifs. Seulement c'est dissimulé : personne ne voit que les sommes versées aux retraités qui ont souscrit aux fonds de pension sont prélevées sur la richesse créée par les actifs à ce moment-là. Et c'est la raison pour laquelle un système de retraites par capitalisation est confronté au même problème de vieillissement de la population que celui par répartition. Le discours libéral est mystificateur car il fait croire que les retraites par capitalisation sortent d'un congélateur que l'on aurait rempli tout au long de la vie.

Mais quel salarié et quelle salariée payé(e) au SMIC toute sa vie ou ayant galéré entre deux emplois précaires entrecoupés du chômage seront en mesure d'épargner quoi que ce soit pour souscrire à des plans de retraite aussi mirobolants que mensongers ? La preuve n'a-t-elle pas été faite maintes fois que les compagnies financières se payent avant de verser des retraites lorsque la faillite boursière déferle ? Ou bien faut-il rappeler la ruine des salariés d'Enron et de World Com aux Etats-Unis ou de France Telecom et Vivendi en France ?

Mais, sur le long terme, les actionnaires sont gagnants, nous assure-t-on. C'est bien ce qu'il faut dénoncer !

La retraite expliquée aux jeunes

La composition de la population va changer dans les prochaines décennies : moins de jeunes et donc de personnes capables de travailler ensuite, et surtout davantage de personnes âgées (voir

encadré 2). Il en résultera un certain alourdissement de la charge pesant sur les actifs. Et cette évolution démographique s'imposera à tous les systèmes de retraite, ceux qui sont organisés sur le principe de la répartition comme à ceux qui fonctionnent par capitalisation.

Cet alourdissement sera-t-il supportable par le système de répartition ? Oui si les gains de productivité lui sont supérieurs (voir encadré 2). Il sera alors parfaitement possible d'augmenter légèrement mais régulièrement les taux de cotisations vieillesse, de telle sorte que l'on puisse à la fois prendre en charge un plus grand nombre de retraités et garantir le maintien de leur niveau de vie relativement à celui des salariés en activité (voir encadré 3). Si les gains de productivité étaient faibles, voire inexistantes, l'exigence d'une ponction sur les profits serait encore plus grande.

L'augmentation des cotisations patronales est-elle inconcevable ? Il faut savoir qu'en France, depuis vingt ans, la part de la masse salariale dans la richesse produite a baissé de 9 à 10 points de PIB et que la part des profits a augmenté d'autant. Cela représente une masse de 150 milliards d'euros par an, presque l'équivalent de toutes les pensions versées chaque année. Quand on sait que le Conseil d'Orientation des Retraites, organisme tout à fait officiel et peu suspect de sympathie à l'égard des antilibéraux, a chiffré le coût du retour à 37,5 annuités de cotisations pour tous à seulement 0,3 point de PIB à l'horizon 2040, c'est-à-dire à 4,5 milliards d'euros par an sur la base du PIB actuel et 9 milliards sur un PIB qui aurait doublé, on prend l'exacte mesure du soi-disant « choc démographique ».

Il n'est donc ni nécessaire ni souhaitable d'introduire la capitalisation pour compléter les retraites par répartition. Ce n'est pas nécessaire car le système actuel est parfaitement capable d'assumer l'évolution démographique comme il l'a déjà fait de 1950 à nos jours. A condition d'affecter le supplément de richesse à la

couverture des besoins sociaux et non à la satisfaction de l'appétit des actionnaires.

Encadré 2
Evolutions démographique
et économique

	En 2000	En 2040
0-19 ans	25,6%	20,6%
20-59 ans	53,8%	45,9%
60 et plus	20,6%	33,5%

Le PIB (produit intérieur brut) mesure la richesse économique produite en un an. Avec un taux de croissance annuel moyen modéré de 1,75%, elle double en 40 ans, alors que le poids des jeunes et vieux sur les adultes n'augmentera que de 37,25% (0,79% par an) et celui des vieux seuls de 90,6% (1,63% par an).

Ce n'est pas souhaitable non plus pour plusieurs raisons. Parce que la capitalisation ne peut jamais être une solution collective, ne créant aucune richesse nouvelle. Les fonds de pension anglais l'ont si bien compris qu'ils viennent de réclamer le recul de l'âge de la retraite à 70 ans. La capitalisation se contente d'organiser le rapt des richesses par les classes les plus riches. Elle n'est pas compatible avec un système par répartition car elle exige une rentabilité maximale au détriment de la masse salariale. Et elle finit toujours par être un problème collectif : soit elle ruine les retraités s'il y a faillite boursière, soit elle accroît considérablement les inégalités sociales s'il n'y a pas de faillite boursière. Pire encore, dans ce dernier cas, elle organise un transfert de richesses des pays pauvres vers les pays riches dont les habitants les plus fortunés font des placements financiers dans le monde entier.

Encadré 3
Le partage des revenus

Même dans le cas où la répartition globale masse salariale/profits ne s'améliorerait pas et se stabiliserait donc au niveau bas actuel,

l'avantage retiré des gains de productivité serait atténué mais ne disparaîtrait pas.

Le revenu national est de 100. La masse salariale, cotisations sociales comprises, est de 60, les profits sont de 40. Sur les 60 de masse salariale, 12 constituent les cotisations vieillesse et servent à payer les retraites ; il reste donc 48 bruts pour les salariés actifs, soit quatre fois plus. Compte tenu du rapport actifs/retraités aujourd'hui qui est presque de deux pour un, cela signifie qu'un actif salarié reçoit en moyenne deux fois plus qu'un retraité. Si la production double en 40 ans, elle passera à 200. Si la masse salariale reste proportionnellement la même dans le revenu global, elle sera de 120. S'il y a à ce moment-là à peu près autant d'actifs que de retraités et si l'on respecte le rapport des revenus de deux pour un, les 120 seront partagés entre 80 pour les actifs salariés et 40 pour les retraités. Ce qui veut dire, qu'au lieu de voir leur pouvoir d'achat doubler en même temps que la production comme ils auraient pu l'espérer si la structure de la population n'avait pas changé, les actifs salariés devront se contenter de 66,7% de plus (80 en 2040 à comparer à 48 en 2000), de telle sorte que les retraités bénéficient de la même progression. Où est le malheur de voir 40 sur 200, soit 20% du PIB, affectés aux retraites quand on sait que les retraités représenteront un tiers de la population ? Où est l'abomination de voir que les actifs, qui travaillent aujourd'hui pour donner 12 sur 60 (un cinquième) pour les retraites de leurs aînés, devront travailler pour donner au pire 40 sur 120 (un tiers) en 2040 ? Le salaire moyen et la retraite moyenne bénéficieront alors de la même hausse de 66,7% en 40 ans (1,29% par an). Ainsi on pourra à la fois prendre en compte le nombre plus élevé de retraités et faire évoluer leur pouvoir d'achat comme celui des salariés.

On peut facilement imaginer les possibilités supplémentaires qu'offrirait une meilleure répartition entre masse salariale et profits.

Propositions pour la solidarité

Puisque nous ne souffrons ni ne souffrirons pas dans l'avenir d'insuffisance de richesses, répartissons-les équitablement. Tel est le principe qui doit guider une véritable réforme. Celle-ci devrait commencer par abolir les mesures prises

en 1993 par Balladur au lieu d'en étendre les méfaits.

- Retour aux 37,5 annuités de cotisations.
- Droit à la retraite à 60 ans au taux plein, c'est-à-dire au moins 75% du salaire antérieur.
- Evolution des retraites calquée sur celle des salaires, elle-même proportionnelle à celle de la productivité, de façon à relever la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée.
- Hausse du taux de cotisations sociales patronales.
- Elargissement de l'assiette des cotisations sociales aux profits, c'est-à-dire à l'ensemble de la valeur ajoutée.
- Garantie d'un minimum vieillesse indexé sur le SMIC.
- Mise place de mécanismes compensateurs des parcours professionnels précaires et chaotiques à cause du chômage
- Si les propositions précédentes sont mises en œuvre, l'unification des régimes de retraites est souhaitable et envisageable progressivement ; tran-

sitoirement, des péréquations entre régimes spéciaux peuvent être organisées pour atténuer les divergences d'évolution démographique.

- Unification des niveaux de prélèvements sociaux et fiscaux sur toutes les formes de revenus et d'épargne.
- Evolution vers une liberté de choix du moment de départ à la retraite, à condition qu'elle ne soit pas pénalisante pour les plus bas salaires et qu'elle s'accompagne tout au long de la vie active d'une possibilité réelle de l'emploi choisi.

Quel menu ?

En agitant l'épouvantail démographique et en multipliant les mirages de l'épargne salariale, le gouvernement et le patronat veulent flouer les salariés et les retraités en faisant miroiter une plus grande liberté individuelle laissée à chacun. Retraite à la carte, disent-ils. Nous refusons ce menu car il s'agit d'un régime au pain sec. Sans même avoir la consolation, compte tenu de la pollution, d'avoir de l'eau claire.